

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2019

Le Conseil municipal convoqué le 17 juillet 2019 s'est réuni à 18 h 30 à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

- embauche PEC
- archivage
- augmentation temps de travail secrétaire de mairie
- cession Viougeas
- électrification : raccordement pour alimenter un local technique du Département
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 18h30.

Tous les conseillers sont présents sauf Madame Shirley VAN HOYE (pouvoir à Monsieur Michel JAY) absente excusée et Monsieur Gérard GAGNIER absent.

Lecture faite par Monsieur Alain Barnier du compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2019, adopté à l'unanimité avec la modification suivante : Monsieur Robert Martin souhaite que soit noté qu' un délai de 6 mois avait été demandé pour la maison Bertonnier mais il est fait état de la délibération en date du 3 juin 2019 où le Conseil à la majorité a octroyé 3 mois de délai.

Madame Séverine BONNARD est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour appelle l'examen de deux délibérations supplémentaires : une sur la maîtrise d'œuvre du projet sécurité des remparts, et une délibération modificative concernant l'entrée dans l'actif des parcelles du lieu-dit « La Bourne » cédées par la CCVD. Accord des membres du Conseil pour l'ajout de ces délibérations.

1. Embauche PEC

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- contenu du poste : entretien du village, du stade, des bâtiments communaux, des espaces verts et petits travaux divers
- durée du contrat : 12 mois, du 22 juillet 2019 au 21 juillet 2020
- durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- rémunération : rémunération mensuelle brute basée sur le SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de Mme le Maire.

2. Adhésion au service « Archivage » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service « Archivage » proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme (dit le « CDG 26 »).

Le CDG 26 met à disposition un attaché de conservation du patrimoine, aidé éventuellement par un assistant, qui est affecté à la collectivité à temps non complet.

Cet agent participe à l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation des fonds d'archives de la collectivité.

Le nombre de journées d'intervention est fixée à une par an. La participation est de 205 € par jour de travail effectif (7,23 h par jour) pour 2020.

A l'issue de cet exposé, Madame le Maire propose à l'assemblée :

- d' adhérer au service « Archivage » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme
- de l'autoriser à signer la convention d'adhésion pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide et autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au service « Archivage » avec le CDG 26.

3. Temps de travail secrétaire de mairie

Dans le cadre de la convention cadre permettant de recourir aux services mutualisées de la CCVD (délibération n° 2017-01-05 du 13 janvier 2017) dont le secrétariat de mairie permanent, Madame le Maire propose, vu l'augmentation de la masse de travail, de passer le temps de travail de la secrétaire de mairie de 22h30 hebdomadaire à 26h hebdomadaire.

Yves Mondon demande une ouverture plus importante de la permanence au public. Mme le Maire pense que dans l'immédiat ce n'est pas nécessaire compte tenu du fait que beaucoup de demandes sont traitées par internet. Mais la proposition pourrait être envisagée

avec la mise en place de rendez-vous avec la secrétaire une après-midi par semaine. Le sujet va être mis à l'étude.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la proposition de Mme le Maire.

4. Cession Viougeas

Madame le Maire propose au Conseil que la Commune de Beaufort propriétaire de la parcelle C 46, lieu-dit Bourne, d'une superficie de 12 860 m² cède à l'euro symbolique, à Monsieur Viougeas une partie de ce terrain représentant une surface de 366 m².

Monsieur Viougeas céderait à la Commune à l'euro symbolique la bande de terrain qui a permis la création du chemin des écoliers pour une superficie de 366 m² se situant sur la parcelle C 42, lieu-dit Piolet d'une contenance 12 874 m².

Les frais d'actes seront à la charge de la Commune de Beaufort..

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte et autorise Madame le Maire à signer les actes et à effectuer toutes démarches y afférant.

5. Electrification : raccordement pour alimenter un local technique du Département

Madame le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a reçu la demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sur la commune de Beaufort sur Gervanne à savoir :

Opération : Raccordement Collectif Extérieur pour alimenter un local technique du département de la Drôme, situé quartier les vignes, à partir du poste BEAUFORT II

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de raccordement par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ERDF.
- Atteste que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme
- Précise que la part non subventionnée sera recouverte par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive
- Donne **pouvoir** à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier.

6. Maîtrise d'œuvre travaux de sécurisation des Remparts

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 16 octobre 2017, le Conseil municipal a approuvé les travaux de sécurisation des Remparts pour un montant prévisionnel de 130 317,60 € HT, à savoir les mesures d'urgence, la mise en valeur, la consolidation définitive y compris les honoraires de maîtrise d'oeuvre.

Il a été délibéré ce jour-là sur un montant prévisionnel des honoraires de maîtrise d'oeuvre de la Société d'architectes TEXUS. Aujourd'hui, le contrat de maîtrise d'oeuvre a été établi et il s'élève à ce jour, à 14 281,67 € HT soit 17 138,00 € TTC.

Madame le Maire propose donc d'adopter les missions et honoraires figurant dans ce contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de TEXUS Architecte qui s'élève à à 14 281,67 € HT soit 17 138,00 € TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches et accomplir toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.

7. Parcelles du lieu-dit « La Bourne »

Suite à la rétro-cession par la Communauté de Communes du Val de Drôme des parcelles du lieu-dit « La Bourne » (C489, C490, C491, C492), une délibération modificative est nécessaire afin d'entrer ces parcelles dans l'actif de la Commune.

Dépenses : compte 2111 (041)	Terrains nus	montant : 3 617,31
Recettes : compte 13251 (041)	GFP de rattachement	montant : 3 617,31

Questions diverses

- information :

* Dimanche 11 août repas villageois sur l'Esplanade

* du 6 au 10 août festival « y a de la joie sous les lampions, à savoir que le 6 août la représentation a lieu au château de Vachère à Montclar et les 7, 8 et 9 août représentations à Beaufort.

- Relevé des compteurs eau : ils seront effectués par les élus ce mois d'août. Merci de leur permettre une accessibilité facile à vos compteurs.

- Courrier de Mme Maire-Odile Canteneur qui propose l'achat de la terrasse se situant devant sa maison

Le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande afin d'éviter tout précédent, d'autant plus que des demandes similaires ont été refusées.

- Laurent Watine expose la mise à disposition des vélos électriques : une cabane à vélos sera installée « place des amandiers », les travaux se feront début septembre. Une borne « stop » sera installée avant le rond-point en descendant sur Crest.

- analyse structure « calorifique » du bâtiment du secrétariat de mairie : un compte-rendu est disponible au secrétariat pour les élus qui veulent l'étudier.

- Laurent Watine souligne les problèmes de stationnement devant l'épicerie : des panneaux seront réalisés afin d'interdire le stationnement devant l'épicerie. Proposition faite par Yves Mondon d'installer un cône à l'entrée de la rue pour les livreurs garés au milieu de la rue.

-Yves Mondon et Alain Barnier rendent compte du chantier du captage du Vivier : des éboulements se sont produits lors des travaux, ils s'inquiètent du problème des débits. Le chantier se poursuit.

- Courrier de Mr Bernard Xueref sollicitant une modification du gabarit des camions utilisant le chemin des Bérangers. Suivant le conseil du CED, le franchissement de ce pont, qui n'est pas dans le prolongement direct de la route, ne permet pas cette modification, le Conseil ne donne pas suite.
- WC Publics : en attente d'une pièce afin d'effectuer des réparations, suite à des dégradations. Dès que ces travaux seront exécutés, les WC Publics réouvriront.
- Michel Jay remercie Margot pour l'organisation du tournoi de Freesby où de nombreux concurrents ont participé. Il souhaiterait qu'une action sportive de cette discipline se développe dans le village.
- Bacs à compost : Messieurs Watine et Mondon se proposent d'apporter les matières sèches entreposées au Stade dans les bacs à compost. Yves Mondon souhaite un aménagement près des locaux technique pour un transfert de ces bacs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.